

ANTS photo et signature numérique

Description

La photo et la signature demandées par l'ANTS jouent un rôle important dans un certain nombre de démarches. Les particuliers seront amenés à fournir ces éléments dans le cadre de l'obtention ou du remplacement du [permis de conduire](#), du passeport et d'autres documents. Toutefois, afin de mener à bien la formalité, l'intéressé doit se plier à une procédure plus ou moins contraignante.

[Carte grise](#)[Déclaration cession de véhicule](#)[Changement d'adresse](#)[Duplicata carte grise](#)
[Permis de conduire](#)[Demande de passeport](#)

Qu'est-ce que la photo-signature numérique ?

Aujourd'hui, les démarches les plus courantes peuvent être effectuées en ligne, pour obtenir un [permis moto](#) par exemple. Dans ces conditions, les contribuables seront dans l'obligation de remettre des pièces dématérialisées pour régler bon nombre de formalités. Ils doivent également fournir des photos et des signatures numérisées. C'est tout l'intérêt de la photo-signature numérique de l'ANTS. Celle-ci **permet aux particuliers d'accomplir les démarches en ligne.**

À quoi sert-elle ?

La photo et la signature numérique remises à l'ANTS apparaîtront plus tard sur les documents délivrés par cette structure. Toutefois, elles **permettent également aux responsables de confirmer l'identité du requérant** dans certains cas. Dans le cadre du remplacement d'un permis de conduire usé, les services concernés vérifieront si la photo et la signature correspondent bien à celles présentes sur la pièce usée.

Bon à savoir : l'ANTS conserve des données à caractère sensible (photos, signature et informations personnelles). Raison pour laquelle elle ne compte que peu de partenaires dans le secteur privé. Ces derniers sont dans l'obligation de respecter des normes strictes pour assurer la protection des données personnelles des usagers.

Où faire ma signature et ma photo numérique ?

Des mesures d'accompagnement ont été prises pour favoriser l'usage des pièces dématérialisées. C'est pourquoi les services concernés offrent plusieurs options à ceux souhaitant envoyer une signature ou une photo numérique à l'ANTS. Bien entendu, **certaines solutions sont à privilégier pour accélérer le traitement de sa demande.**

Chez le photographe

L'ANTS collabore avec quelques photographes réparties sur le territoire national **afin d'aider la population à se procurer une e-photo ou une signature numérisée.** Pour cela, ces professionnels de l'image doivent se conformer à des normes strictes déjà évoquées plus haut.

Dans une cabine de type Photomaton

Des photomatons ont aussi été mis en place pour que chacun puisse obtenir sa photo-signature quand il le souhaite. Ces cabines présentent une vignette bleue sur laquelle on peut lire « **Agréé services en ligne ANTS** ».

Elles sont disséminées un peu partout en France. Pour être sûr d'en trouver une, il suffit de se rendre **au bureau de la préfecture.** Celle-ci devrait abriter un point numérique qui comporte un photomaton prévu pour ce type de démarche.

La planche photo-signature

À l'issue de la prise de vue chez un photographe ou à l'aide d'un photomaton, le particulier sera encore invité à apposer sa signature sur une tablette à l'aide d'un stylet. Ceci étant fait, il recevra la planche photo-signature qui sera plus tard liée à son dossier. En outre, il obtiendra le fameux **code e-photo, composé de 22 caractères qui lui sera utile par la suite.**

Comment remplir le formulaire sur le site de l'ANTS ?

Quelle que soit la démarche qu'il souhaite régler, effectuer une [demande de carte grise](#) par exemple, le requérant aura **tout simplement à suivre les indications.** À un moment donné, le site lui demandera de fournir sa photo-signature destinée à l'ANTS.

Il suffira alors de saisir le code de 22 caractères cité précédemment.

Ceci étant fait, la page pourrait prendre quelques secondes à se recharger pour afficher les photos prises ainsi qu'une signature. En cas d'erreur, il faudra demander de l'aide sur le site de l'ANTS. Quoi qu'il en soit, **ces erreurs sont souvent liées à l'expiration du code.**

À noter : parfois, [l'ANTS est injoignable](#). C'est souvent en raison d'un problème technique.

Dans le cas où l'agence ne serait pas joignable par téléphone, il reste possible de la contacter par mail ou par le formulaire de contact. Il suffit de [créer un compte ANTS](#) pour pouvoir se servir de ce dernier.

Quel est le coût d'une photo et d'une signature numérique ?

Une photo-signature que l'on fournira par la suite à l'ANTS coûte **entre 5 et 6 euros en décidant d'utiliser un photomaton**. En revanche, ce prix augmentera sensiblement pour atteindre 6 à 12 euros en sollicitant un photographe agréé.

Pour s'épargner toute mauvaise surprise, il est cependant **conseillé de se tourner vers cette seconde option**. Un photographe livre quelques instructions qui garantiront que les clichés répondent bien aux exigences de l'ANTS. Le photomaton coûtera plus cher. Toutefois, il faudra parfois prévoir plusieurs prises pour que la photo soit parfaite, ce qui entraînera des dépenses supplémentaires souvent inattendues.

Combien de temps est valable le code e-photo ?

Le code e-photo **expire au bout de six mois au terme de sa délivrance**. Comme cité précédemment, son expiration entraînera une erreur au moment du dépôt de la planche photo-signature sur le site de l'ANTS. Il suffit de déposer une photo et une signature récente pour y remédier.

À noter : les codes e-photo sont à usage unique. Si l'on souhaite régler de nombreuses démarches nécessitant le dépôt d'une photo-signature, il faudra donc se procurer plusieurs codes. Cette précaution épargnera à chacun toute déconvenue.

Voici une vidéo pour mieux comprendre l'ANTS :

Que faire si je ne possède pas de photo-signature numérique ?

Pour ceux qui ne possèdent pas une photo-signature prête à être déposée sur le site de l'ANTS, il suffit de faire parvenir ces éléments par courrier. Dans cette optique, le principal concerné doit suivre la procédure prévue pour accomplir la démarche.

Lorsqu'il lui sera demandé sa photo et sa signature, il lui faudra **cocher « Je dispose d'une photo d'identité classique »**. Le particulier sera alors invité à imprimer un formulaire sur lequel il apposera et collera sa signature. Cette pièce doit ensuite être envoyée à l'ANTS pour être enregistrée.

FAQ

Quels sont les autres documents délivrés par l'ANTS ?

L'ANTS délivre bon nombre de documents :

- La carte d'identité ;
- Le certificat d'immatriculation ;
- Les visas ;
- Les titres de voyage et de séjour ;
- Les permis bateaux ;
- Les cartes réservées aux agents publics.

Dans le cadre de ses missions, elle collabore avec les services ministériels et des organes déconcentrés de l'État.

Peut-on prendre soi-même sa photo d'identité ?

De nouvelles solutions émergent dans le cadre de la crise sanitaire. Puisque le recours à un photographe ou à un photomaton oblige les citoyens à se déplacer, les autorités compétentes permettent aujourd'hui à tout un chacun de prendre soi-même

sa photo-signature numérisée. Toutefois, il faudra utiliser une application agréée par l'ANTS.

Que faire si sa photo-signature numérique est refusée ?

Dans ce cas de figure, l'intéressé peut demander une assistance au 34 00 en métropole ou au 09 70 83 07 07 depuis les départements et territoire d'outre-mer. Un téléconseiller indiquera alors la marche à suivre. Il s'agira le plus souvent de prendre une nouvelle photo en respectant quelques règles simples.